

## Séance du 10 février 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille vingt-six, le dix février à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,  
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, Mme Catherine AUZERAI-MUTA, M. Frédéric BARON, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Marc DALIGAUX, M. Christophe MENAGER, Mme Isabelle BREHIER et M. Éric DEZELLUS.

Étaient absents excusés : M. Christian BRISSEZ, M. Régis DELAMARE,

Étaient absents : M. Patrick BOURGEOIS, Mme Blandine BINET, Mme Betty SOMON, Mme Clotilde MOMOT, Mme Caroline PERREU

Pouvoirs : M. Régis Delamare donne pouvoir à M. le Maire

M. Christian Brissez donne pouvoir à Mme Claudine NOUVELLE

Quorum : 10

L'ordre du jour est le suivant :

**Délibérations :**

- Frais de scolarité pour les enfants hors commune 2024-2025
- Création de poste d'un agent d'animation
- Prix de vente de la parcelle AB 735
- Fixation des attributions de compensations provisoires 2026
- Garantie des emprunts contractés par Siloge pour la réalisation de la résidence sénior

**Informations :**

- Planning bureau de vote – élections municipales
- Compte-rendu réunion de révision PLUi CCPAVR
- Collecte des déchets alimentaires : 5 points d'apports volontaires
- Ancienne graineterie et Mon Logement 27
- Prémare
- Crédit Agricole
- Auberge de l'Ecurie
- Résidence sénior
- Maison du lin

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

XXXXX a été désignée secrétaire de séance.

<b>FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ENFANTS HORS COMMUNE 2024-2025</b>
---

REPORT

<b>CREATION DE POSTE D'UN AGENT D'ANIMATION</b>
---

**Le Maire informe l'assemblée que :**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;  
Vu le budget ;  
Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes d'adjoint territorial d'animation ;

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à compter du 01/03/2026, pour assurer les missions relevant des services d'animation.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, de catégorie C.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membre présents, accepte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs qui en découle :**

Emplois	Catégorie	Effectif	
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal de 1 <sup>ème</sup> classe	B	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Rédacteur	B	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint administratif	C	2	35/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint administratif	C	1	28/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	28/35 <sup>èmes</sup>
<b>Total</b>		<b>7</b>	

<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>			
Bibliothécaire territorial	A	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Assistant de Conservation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Assistant de Conservation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35/35 <sup>èmes</sup>
<b>Total</b>		<b>3</b>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	C	4	35/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	35/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint Technique	C	1	8/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint Technique	C	1	28/35 <sup>èmes</sup>
Agent de Maîtrise	C	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Agent de Maîtrise principal	C	1	35/35 <sup>èmes</sup>
Adjoint Technique	C	1	34/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	29.02/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	29.02/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	30/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	23.52/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	27.66/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	30.30/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	26.79/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	23.52/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	23.22/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	16.92/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	7.50/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	8/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	8/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	23.04/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique	C	1	31.08/35 <sup>ème</sup>
<b>Total</b>		<b>26</b>	
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation		1	22.10/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation		1	22/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation		1	9.10/35 <sup>ème</sup>
<b>Total</b>		<b>2</b>	

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la collectivité. M. le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

## **PRIX DE VENTE DE LA PARCELLE AB 735**

Vu la demande d'achat de la portion de voirie entre les parcelles AB 320 et AB 355 (entre la rue du Docteur Collignon et la rue des Tilleuls) par le propriétaire de la parcelle AB 320 ;

Vu la délibération n°2023-15 du 14 mars 2023 par laquelle le conseil municipal a émis un avis favorable à la vente d'une portion de voirie entre les parcelles AB 320 et AB 355 (entre la rue du Docteur Collignon et la rue des Tilleuls) ;

Vu la délibération n°2024-12 du 12 mars 2024 par laquelle le conseil municipal a autorisé le déclassement de ladite portion de voirie ;

Vu l'arrêté 2024-86 du 23 septembre 2024 relatif à l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclassement d'une portion de voirie, située entre les parcelles AB 320 et AB 355 ;

Vu les conclusions et avis relatifs à l'enquête publique faite du 17/10/2024 au 31/10/2024 pour la commune de Routot ;

M. le Maire rappelle que l'ensemble des frais relatifs à la vente (frais de bornage, frais de notaire, prix de vente, frais d'enquête publique, etc.) de ladite parcelle, aujourd'hui cadastrée AB 735, sont pris en charge par les futurs acquéreurs.

M. le Maire propose un prix de vente de 300 € pour la vente de la parcelle cadastrée AB 735 d'une contenance de 39 m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :**

- **Accepte la vente de la parcelle pour la somme de 300 € ;**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

## **FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS PROVISOIRES 2026**

M. le Maire rappelle que la CCPAVR a délibéré le 09 février 2026 sur la fixation des attributions de compensation provisoires 2026 (délibération n°2 du 09 février 2026 annexée).

Pour Routot, l'attribution de compensation est de + 13 086,62 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents accepte le montant des attributions de compensation provisoires pour 2026.**

## **GARANTIE DES EMPRUNTS CONTRACTES PAR SILOGE POUR LA REALISATION DE LA RESIDENCE SENIOR**

ANNULÉ – Le point a déjà été délibéré lors du conseil municipal du 09 décembre 2025. La signature du compromis aura lieu le 05/03/2026.

**INFORMATIONS**

**Planning bureau de vote – élections municipales 2026**

**Scrutin des élections municipales du 15 mars 2026**

**1<sup>er</sup> TOUR**

**Président du Bureau de Vote :** M. le Maire, Marie-Jean DOUYERE  
**Suppléant** : Mme Florence DE MENECH, 1<sup>ère</sup> adjointe  
**2 assesseurs titulaires :** Mme Claudine NOUVELLE  
M. Yann LOLLIER  
**Secrétaire** : M. Gilles GREAUME

**PLANNING**

08h00 – 10h00	10h00 – 12h00	12h00 – 14h00	14h00 – 16h00	16h00 – 18h00
Marie-Jean DOUYERE	Blandine BINET	Yann LOLLIER	Christophe MENAGER	Catherine MUTA
Gilles GREAUME	Marc DALIGAUX	Régis DELAMARE	Eric DEZELLUS	Corinne DUMONT-OUINE
Frédéric BARON		Florence DE MENECH	Isabelle BREHIER	Claudine NOUVELLE

**Compte-rendu réunion de révision du PLUi CCPAVR :** Le but est de s'appuyer sur le PLU déjà en place. Un suivi des dossiers va être effectué afin de s'assurer qu'une suite sera donnée aux certificats d'urbanisme accordés (permis de construire à déposer). 88 hectares sont encore consommables sur l'ensemble de la CCPAVR. En 15 ans, 14.6 hectares ont été consommés à Routot.

**Collecte des déchets alimentaires – rappel des 5 points d'apport :** cantine scolaire (point d'apport réservé au service de restauration scolaire), Madone, collège, rue de la Statuette, rue des Tasseaux, Ateliers municipaux.

**Ancienne graineterie et MonLogement27 :** pas de retour de MonLogement27 sur le projet.

**Prémare :** -

**Crédit Agricole :** signature de la vente du local rue du Docteur Collignon le 04/03/2026.

**Auberge de l'Ecurie :** -

**Résidence sénior :** -

**Maison du lin :** -

**Commission finance :** jeudi 19/02/2026

**Commission impôts directs :** 11/02/2026 à 10h

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

Une benne à papiers sera présente du 19 au 25/03/2026 à l'école de Routot. Objectif : 16 tonnes (gain de 75€ par tonne). Un ramassage aura lieu le 18/03/2026 pour les commerçants participants à la collecte.

Suite aux travaux rue de l'Orme, Mme Corinne Dumont-Ouine demande qui prendra en charge le rebouchage des trous. M. Gilles Gréaume lui répond que c'est l'entreprise du SIEGE27 qui va s'en occuper.

M. Yann Lollier indique que le garage Renault a été racheté. Le nouveau propriétaire de TL Auto Moto, M Timothy Launay a gardé le personnel existant en plus d'un apprenti et de son mécanicien.

M. Yann Lollier annonce qu'il a pris la présidence du jumelage.

Mme Florence De Menech informe qu'une commission restauration a eu lieu le 09 février 2026. Les parents élus ont effectué un sondage auprès des parents d'élèves et 115 parents ont répondu : 94 sont satisfaits voir très satisfaits de la cantine et 89 sont satisfaits de la qualité et de la diversité des repas. La commune de Rougemontier est également satisfaite du service proposé. Les points négatifs sont : le bruit, l'organisation général par rapport au temps. L'agitation de certains enfants de maternelle pose toujours souci. 3 courriers d'avertissement ont été envoyés.

Il y a eu un très bon retour de la classe de neige.

10/04/2026 : carnaval de l'école mais pas de défilé prévu à cause du plan Vigipirate.

13/06/2026 : kermesse de l'écoles

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22h00.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GRÉAUME

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAI-  
MUTA

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Patrick BOURGEOIS

Corinne DUMONT-  
OUINE

Blandine BINET

Christophe MENAGER

Isabelle BREHIER

Clotilde MOMOT

Caroline PERREU

Eric DEZELLUS